

PUBLICS CONCERNES

Personnes en charge des Equipements de Protection Individuelle.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire est capable d'optimiser la gestion des EPI, d'établir un registre annuel et d'assurer son suivi.

- **RENFORCER LES CONNAISSANCES THEORIQUES**
Cadre législatif et réglementaire en entreprise.
- **OPTIMISER LES COMPETENCES TECHNIQUES**
Cadre opérationnel spécifique à la vérification des EPI.

SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Audiovisuels, matériels de démonstration, référentiels.

PROGRAMME – UN JOUR, SOIT 7 HEURES

Contenu pédagogique – 0,5 jour

- **LA PREVENTION DU RISQUE PROFESSIONNEL EN FRANCE**
Analyse du risque
Organisation du cadre juridique civil et pénal
Présentation des différentes entités officielles
- **CADRE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF DES TRAVAUX EN HAUTEUR**
Présentation du code du travail
Analyse des lois, décrets, arrêtés, recommandations spécifiques
- **ANALYSES DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION**
Normes et certifications
E.P.C. Equipements de Protection Collective
E.P. I. Equipements de Protection Individuelle – systèmes d'arrêt de chutes de classe 3
Dispositifs d'ancrage types A, B, C, D et E

Contenu de mise en situation et évaluation des compétences – 0,5 Jour

- **MISE EN ŒUVRE DES TECHNIQUES**
Vérification, entretien et stockage des systèmes d'arrêt de chute
Tenue du registre de sécurité
- **VALIDATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES**



FORMATION INITIALE

DUREE UN JOUR
GROUPE HUIT PARTICIPANTS MAXIMUM



RECYCLAGE TOUS LES DEUX ANS

DUREE UN JOUR
GROUPE HUIT PARTICIPANTS MAXIMUM